



1. Qui sommes-nous ?

Située au cœur de la Province de Hainaut à 30 minutes de Bruxelles, Mons et Charleroi, la Ville de La Louvière, en ce compris le CPAS de son ressort, est le premier employeur public de la région du Centre avec un personnel de +- 1500 agents.

La Maison de vie « **Laetare** » propose de l'hébergement pour personnes âgées valides et non valides avec 158 lits, dont 88 prévus pour les personnes "MRS", ainsi qu'un service d'accueil en Centre d'Accueil de Jour. En outre, notre Centre propose des **Résidences-services** (20 logements particuliers et adaptés aux personnes âgées) gérées par la Résidence.

2. La mission

Nous sommes à la recherche d'une ou d'un ergothérapeute motivée - motivé à relever de nouveaux défis.

Elle ou il sera chargé•e des missions suivantes :

- Effectue des examens et mène une observation de longue durée pour constater les aptitudes, identifier les limites psycho-sociales ou les troubles et rechercher la cause du problème ;
- Évalue les résultats des examens et de l'observation et établit un diagnostic ergothérapeutique ;
- Détermine le traitement ou le plan de traitement ergothérapeutique optimal dans le cadre de la concertation multidisciplinaire ;
- Informe les résidents à propos des examens, des troubles constatés et de la thérapie conseillée ;
- Met en place le plan de traitement ergothérapeutique en concertation avec l'équipe multidisciplinaire et en tenant compte des psychopathologies spécifiques des résidents et de leur traitement global ;
- Offre des activités spécifiques et diversifiées qui sont adaptées aux possibilités des résidents et qui favorisent le développement et/ou le maintien des acquis des résidents ;
- Organise des activités de groupe ou individuelles qui concernent la vie quotidienne, les loisirs, les activités productives etc. en tenant compte des demandes et des besoins des résidents attribués ;
- Motive les résidents à travailler à leurs problèmes ou leurs limites psychosociales en menant des entretiens avec eux, en écoutant leurs préoccupations et en les soutenant ;
- Évalue régulièrement les effets du plan de traitement et effectue des ajustements éventuels sur base de la concertation de travail ;
- Conseille et informe toutes les parties concernées de l'évolution des résidents ;
- Tient à jour un rapport sur chaque traitement effectué ;
- Rédige des rapports concernant l'évolution des résidents ;
- Complète les dossiers des résidents afin de favoriser la réalisation de leurs projets ;

3. Les diplômes et compétences requises

A. Diplôme

Vous êtes titulaire d'un diplôme ou certificat homologué d'ergothérapeute gradué•e délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type court.(bachelier en ergothérapie)

Posséder le certificat de référent pour la démence et un numéro d'agrément (délivré par le SPF santé publique) tel que le prescrit l'INAMI dans sa circulaire du 16/07/2010 est un atout.

Peut également participer à l'examen de recrutement, l'étudiant qui suit la dernière année des études pour l'obtention du diplôme requis. En cas de réussite à la sélection, le candidat ne pourra toutefois rentrer en service que lorsqu'il sera titulaire du diplôme requis.

Peut également poser sa candidature mais participera, sous réserve, à l'examen de recrutement, le candidat qui a obtenu son diplôme dans un autre pays que la Belgique. Toutefois, si le candidat n'a pas encore obtenu l'équivalence de son diplôme, il devra fournir, AVANT la clôture de la procédure de sélection, ladite équivalence académique de ses titres d'études à un diplôme belge requis dans le règlement de sélection. Dans la négative, il ne pourra se prévaloir de la réussite et ne pourra en aucun cas rentrer en service. Cette procédure étant relativement longue, le candidat est invité à s'adresser au plus vite auprès du Ministère de la Communauté française.

B. Compétences

L'ergothérapeute :

- Possède des aptitudes à l'écoute ;
- Possède des aptitudes pour rapporter tant par écrit qu'oralement ;
- Sait communiquer en groupe de façon claire et objective et défendre son point de vue ;
- Fournit des renseignements aux résidents et leur famille et les motive pendant le traitement ;
- Discute, dans la concertation de travail multidisciplinaire et ergothérapeutique, du traitement ergothérapeutique et interdisciplinaire optimal;
- Donne des conseils pour l'achat de matériel ergothérapeutique spécialisé;
- Entretient des contacts avec divers services extérieurs afin de contribuer au projet du résident;
- Capacité à travailler de manière pro-active
- Faire preuve de rigueur dans le travail

4. Notre offre

Nous vous offrons un contrat à durée indéterminée à temps plein (38h) ainsi que de nombreux avantages :

- Une rémunération mensuelle minimum brute indexée basée sur l'échelle barémique IFIC 14 (code IFIC 4073) de 3.122,54€ (0 année d'ancienneté) à 4.932,72 € (35ans d'ancienneté) pour un 38h.
- Un équilibre entre vie privée et professionnelle
- Un minimum 30 jours de congés par an
- La prise en compte de votre ancienneté antérieure au sein d'un service :
 - public : l'entièreté
 - privé : maximum 10 ans – considérée comme utile à l'exercice de la fonction
- Des chèques repas d'une valeur faciale de 6 euros
- Des possibilités d'évolution de carrière et de formations
- Un environnement de travail moderne, agréable, facile d'accès et avec parking aisé.
- Un remboursement à 100% des frais de déplacement en transports en commun (du domicile au lieu de travail)
- Un remboursement des kms parcourus en vélo (selon certaines modalités)
- Un employeur soucieux de l'environnement (tri des déchets, éco-team, éco-responsable...)
- Un emploi au sein d'une institution publique dont les valeurs sont : la communication, le respect, le service aux usagers, le professionnalisme, la collaboration)

Lieu de travail : Maison de vie Laetare (La Louvière)

5. Comment postuler ?

Faites-nous parvenir, **pour le 27/10/2026 au plus tard**, une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de votre diplôme, une copie de votre VISA ergothérapeute et extrait de casier judiciaire par courriel à l'adresse : emploi@lalouviere.be en l'intitulant :« Candidature pour le poste d'ergothérapeute ».

6. Le Processus de recrutement

Afin de pouvoir être désignée – désigné, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ou ressortissant(e) d'un pays membre de l'Espace économique européen.
2. Être titulaire d'un diplôme ou certificat homologué d'ergothérapeute gradué(e) délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type court.
3. Satisfaire à un examen de recrutement comportant dans l'ordre :

Épreuve écrite :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Synthèse et commentaires critique d'un texte portant sur un sujet d'ordre professionnel, relatif au CPAS ou d'actualité (orthographe cotée) | 100 points. |
| 2. Questions portant sur les connaissances professionnelles de la fonction. | 100 points. |
| La réglementation générale des milieux d'accueil. | 50 points. |
| Connaissances spécifiques liées à la gériatrie et à la gérontologie | 100 points. |

Épreuve orale :

- | | |
|---|-------------|
| Entretien à bâtons rompus destiné principalement à apprécier la maturité des candidates, leur présentation ainsi que la manière dont elles exposent leurs idées personnelles. | 350 points. |
|---|-------------|

Planning des épreuves : novembre 2026

Le CPAS de La Louvière se réserve le droit de modifier le calendrier des épreuves.

Remarques :

1. L'épreuve écrite est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 50% à l'épreuve écrite seront invités à participer à l'épreuve orale. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.
2. Un extrait du casier judiciaire conformément aux dispositions arrêtées par le code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé (modèle 1) pourrait vous être réclamé au cours de la période de recrutement.
3. Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure. Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail (emploi@lalouviere.be) ou par téléphone (064/77 39.01) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place des adaptations nécessaires dans la mesure des possibilités de l'administration. Sur demande, les possibilités d'adaptation seront communiquées.
4. Nous rencontrons parfois des problèmes avec l'envoi et la réception de mails des boîtes « Hotmail, outlook.... ». Merci de vérifier vos courriers indésirables ou de nous contacter pour une vérification.

Une convocation reprenant toutes les informations utiles sera adressée aux candidats qui répondent, à la clôture de l'appel, aux conditions requises.

7. Contact

Des renseignements complémentaires sur la fonction peuvent être obtenus auprès de Madame Laurence TOMBAL, Directrice de la Maison de vie « Laetare », par téléphone au 064/88 53 00 ou par mail à l'adresse suivante ltombal@lalouviere.be

